



ASSOCIATION  
"De MAUBEC A COUSTELLET"

**140, Chemin les Mourres  
84660 MAUBEC**

**Monsieur le PREFET  
PREFECTURE DE VAUCLUSE  
28 Bd Limbert  
84000 AVIGNON**

**Maubec le 27 mai 2009.**

Monsieur le Préfet,

Suite au creusement du bassin de rétention d'eau des Rigons à Maubec, un tronçon d'aqueduc souterrain, qui traverse l'espace destiné à ce bassin, a été démoli sur soixante mètres environ, sans que l'entreprise responsable des travaux ne paraisse s'en préoccuper.

Il est difficile d'imaginer que personne ne se soit rendu compte de la présence de cet ouvrage ancien, notamment lors du chargement des déblais sur les camions.

Qu'elle que soit la valeur archéologique de cette canalisation, il nous semble que, selon un principe de précaution et surtout en vertu de Code du Patrimoine, version consolidée du 14 mars 2009, Articles L531-14 et L531-16, le Maire, sans doute averti par l'entreprise, se devait de faire stopper le chantier et de vous signaler cette découverte, et il semble que cela n'a pas été le cas.

Surpris par une telle négligence face à la Loi, nous nous permettons de vous en informer.

Demeurant à la disposition de vos services, nous vous prie de croire, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos très respectueuses salutations.

Le Président  
Jean Charles ARLIAUD